



Appel à candidature Chargé(e) de mission « urbanisme, ville, aménagement »

Contexte

Le Parc national des Calanques est un établissement public récent, chargé de missions de protection des patrimoines naturels et culturels, d'accueil du public et d'appui au développement durable, sur un territoire d'exception comprenant un cœur terrestre de près de 9 000 ha et un cœur marin de 45 000 ha.

Premier Parc national urbain d'Europe, troisième au niveau mondial après Le Cap et Sydney, le Parc national des Calanques appelle à inventer une nouvelle forme de relation entre la ville et la nature et des modalités innovantes de coopération avec les collectivités, compétentes en matière d'aménagement du territoire, de mobilité...

Le positionnement du chargé de mission est résolument tourné vers la ville sur des thématiques aux marges des compétences de l'établissement public, mais à enjeu majeur pour le Parc national : construction de la ville et d'aménagement des espaces publics aux franges de l'espace naturel, aménagement des portes d'entrée, mobilité...

Les questions d'accès aux espaces du Parc national des Calanques depuis la ville constituent un dossier prioritaire : le Parc y travaille depuis plusieurs années en lien étroit avec les collectivités compétentes et a abouti à des scénarios d'amélioration des conditions d'accès combinant un panel d'actions complémentaires qu'il reste à mettre en œuvre : aménagement d'aires de stationnement, amélioration de la desserte en transport en commun, aménagement de voirie aux fins d'apaiser la circulation... Cette mise en œuvre questionne la capacité des acteurs à déployer des formes innovantes de collaboration et de portage des projets.

Profil recherché

Poste de catégorie A, ouvert en priorité aux agents titulaires de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale, par voie de mutation ou de détachement.

Rattachement hiérarchique

Le poste est rattaché au pôle « aménagement du territoire, gestion, paysage » dont les missions sont de plusieurs ordres :

- l'instruction des demandes d'autorisation au titre de la réglementation spéciale applicable en cœur de Parc, visant à préserver la biodiversité et le paysage exceptionnels des Calanques ;
- le suivi des démarches de planification et d'aménagement sur le territoire du Parc : PLUi, SCOT, grands projets métropolitains, stratégie d'accessibilité, plan de massif...
- l'aménagement des espaces naturels pour la préservation/restauration des patrimoines et l'accueil des publics ;
- la gestion des milieux et espèces via l'encadrement réglementaire des activités agricoles, forestières, cynégétiques, l'animation des sites Natura 2000, la mise en œuvre de programmes de restauration (programme LIFE), l'élaboration de doctrines de gestion des espèces ou des milieux...

Missions

Au sein du pôle, le/la chargé(e) de mission est chargé(e) de :

- suivre les démarches de planification et d'aménagement sur le territoire du Parc national des Calanques et sur ses franges afin d'assurer la prise en compte des enjeux du Parc national ;
- animer la mise en œuvre du « schéma d'accès au Parc national » en lien étroit avec les services de la Métropole et des Villes, généralement maîtres d'ouvrages ;
- piloter les chantiers d'aménagement (en maîtrise d'ouvrage du Parc national) visant à assurer l'accueil du public et la protection des patrimoines dans les zones d'interface entre la ville et le Parc national ;

Pour mener à bien ses missions, il/elle travaille en lien étroit à l'interne avec les chargés de mission du pôle, les agents des secteurs territoriaux, les autres pôles thématiques.

Il/elle développe par ailleurs un large partenariat externe avec les services des Collectivités (Métropole, Conseil départemental, Conseil régional, Villes) et services de l'Etat (DREAL, DRAC, DDTM, Domaines...), les grands propriétaires/gestionnaires des terrains en cœur de Parc.

Poste avec de nombreux déplacements sur l'ensemble du territoire du Parc.

Activités principales

Le (la) chargé(e) de mission sera principalement chargé(e) de :

Suivre les démarches de planification et d'aménagement sur le territoire :

- Production des avis du Parc national sur SCOT, PLUi, règlement de publicité...
- Contribution active à la définition d'orientations d'aménagement sur certains secteurs périurbains à enjeu pour le Parc national (Luminy, littoral sud marseillais...)
- Suivi des grands projets urbains susceptibles d'impacter le territoire du Parc national
- Regard expert sur les questions de droit de l'urbanisme qui se posent sur le territoire

Animer la mise en œuvre du « schéma d'accès au Parc national » en lien étroit avec les services de la Métropole, les villes, les grands propriétaires publics et privés :

- Etablissement des conventions pluri-acteurs et suivi pour la mise en œuvre coordonnée des actions prévues au schéma d'accès
- Accompagnement des maîtres d'ouvrages pour la bonne intégration des enjeux du Parc national dans la réalisation des aménagements
- Promotion des nouveaux principes d'accès aux espaces naturels (recul de la voiture individuelle) : document de communication, actions innovantes de promotion de nouvelles formes de mobilité
- Prise en charge ponctuelle de certaines actions en maîtrise d'ouvrage du Parc national des calanques (en maîtrise d'ouvrage déléguée) : réalisation d'une aire de stationnement en limite d'espace naturel par exemple

Piloter les chantiers d'aménagement (en maîtrise d'ouvrage du Parc national) visant à assurer l'accueil du public et la protection des patrimoines aux franges de la ville ;

- Contribution à l'élaboration de la politique du Parc national en matière d'aménagement et sa programmation ;
- Pilotage des projets d'aménagements (aux franges de la ville) : définition du besoin, recherche de financement, rédaction cahier des charges, préparation dossiers règlementaires, suivi et réception des travaux (avec ou sans maîtrise d'œuvre suivant la nature des opérations)

Compétences, connaissances et expériences requises

- Forte sensibilité aux enjeux de la transition écologique
- Politiques et acteurs de la ville, planification territoriale, droit de l'urbanisme
- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de chantiers d'aménagement (rédaction de cahier des charges, suivi administratif et financier)
- Patrimoine bâti et acteurs du patrimoine ; ingénierie et techniques de construction traditionnelles ; conduite de chantier (voirie, bâti, urbanisme, insertion paysagère...)
- Conduite de projets
- Maîtrise des logiciels informatiques de bureautique, SIG et dessin

Savoir-être attendus

- Esprit d'initiative et d'innovation
- Aptitude à travailler en équipe et en collaboration avec différents partenaires
- Diplomatie et bon relationnel, en interne comme en externe, qualité d'écoute
- Rigueur et autonomie de travail, sens de l'organisation, persévérance
- Discrétion professionnelle

Profil souhaité

Urbaniste confirmé

Expérience dans la conduite de projets d'aménagement en lien avec la gestion d'un espace naturel

Localisation

Siège du Parc national des Calanques, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Date de prise de poste souhaitée

1^{er} décembre 2019

Modalités de dépôt des candidatures

Candidature pour le poste de CHARGE(E) DE MISSION « urbanisme, ville, aménagement »

Adresser une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae détaillé à :

Monsieur le Directeur du Parc national des Calanques

141 avenue du Prado

13008 Marseille

ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante : contact@calanques-parcnational.fr

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Marie BERMOND, responsable du Pôle « aménagement du territoire, gestion, paysage », au 04 20 10 50 00 ou par mail marie.bermond@calanques-parcnational.fr.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 4 octobre 2019.

Les auditions des candidats sélectionnés auront lieu à Marseille le 11 octobre 2019 (sauf imprévu).

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés. La non-réception d'une convocation à l'audition équivaut à un rejet de candidature. Tous les candidats qui auront postulé recevront une réponse par courrier à la fin de la procédure, courant novembre.